FICHE D'INSCRIPTION (Jeunes) au MMBCJ

SAISON 2018/2019

EN-MINIAC-MORVAN/ST JOUAN

Inscription au club de : MINIAC-MORVAN BC - BC JOUANNAIS

□ Renouvellement de licence □ Création de licence □ Mutation □ Licence AS ou JT

N° Licence I.....I.....I.....I.....I.....I.....I.....I.....I.....I Sexe : □ Masculin □ Féminin

Nom .....

Prénom .....

Date de Naissance I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I.....I.....I Taille I.....I m I.....I.....I

Adresse .....

Code Postal I.....I.....I.....I.....I.....I Ville .....

Téléphone fixe I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I

Portable n°1 I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I Portable n°2 I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I

E-mail **(Adresse valide obligatoire)** .....

Véhicule ..... Puissance .....

Observations médicales ou autres.....

Catégorie :

□ U7 (2013 - 2012)
□ U9 (2011 - 2010)
□ U11 (2009 - 2008)
□ U13 (2007 - 2006)
□ U15 (2005 - 2004)
□ U17 M (2003 – 2002)
□ U18 F (2003 – 2002-2001)
□ U20 M (2001 - 2000 - 1999)
□ U20 F (2000 - 1999)

□ Surclassement

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs seulement)

Nom et prénom du père ou représentant légal : .....

Profession du père ou représentant légal : ..... Tél. prof. : I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I

Nom et prénom de la mère : .....

Profession de la mère : ..... Tél. prof. : I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I

Monsieur ou Madame (1) ..... Père, Mère, Tuteur (1) : autorisent que l'enfant .....

..... puisse être transporté par d'autres parents ou responsables d'équipes dans le cadre des différents déplacements liés à la pratique du basket au sein du club.

- J'autorise d'autre part les responsables du club ou d'équipe de prendre toute **mesure médicale ou chirurgicale** qu'ils jugeront indispensables lors d'un accident survenu dans le cadre de la pratique du basket ou lors d'un déplacement.
- J'autorise également les responsables du club ou d'équipe à prendre des photos de notre enfant et les diffuser dans le bulletin du club et/ou sur le site internet du club et/ou à destination des sponsors. **(Droit à l'image)**

De plus, nous nous engageons ainsi que notre enfant, à respecter **le règlement intérieur** du club et des installations municipales.

Par ailleurs, je m'engage à effectuer un minimum de 2 ou 3 déplacements dans l'équipe ou mon enfant évolue.

Nous vous rappelons que notre responsabilité envers votre enfant commence à l'arrivée de celui-ci dans nos structures (non dans la cour ou la rue) à l'heure du début de son activité. Il vous appartient de vous assurer de la présence du responsable de votre enfant avant de le quitter.

Cette responsabilité s'arrête à la fin de la séance, vous devez venir le chercher à l'heure précise de fin d'activité.

(1) Rayer les mentions inutiles Recopier la mention « Bon pour accord. Lu et approuvé » : **Signature :**

DOCUMENT A FOURNIR (Partie réservée au club, ne rien inscrire ici)

□ **FICHE D'INSCRIPTION** dûment remplie – Autorisation parentale et/ou règlement intérieur signées

□ **CERTIFICAT MEDICAL** (FFBB) correctement rempli (Taille, signature et cachet du médecin) + Questionnaire Médical daté du _____

□ **COTISATION** (assurance comprise) □ **CAUTION**

□ **PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ** (ou livret de famille) pour les créations, mutations, ceux qui ont eu ou auront dans la saison18 ans

□ **2 PHOTOS** d'identité récente (2,5 sur 2 cm) pour les créations **sinon** □ **1 PHOTO** d'identité récente (2,5 sur 2 cm)

Payé le I.....I.....I I.....I.....I I.....I.....I.....I.....I en ..... fois □ Chèque(s) n° .....

□ Espèces □ Chèques loisirs (CAF 22) □ Aide CE ou autre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MMBCJ

Le règlement intérieur de l'EN-Miniac-Morvan/St Jouan (MMBCJ) est un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club. Chaque joueur désireux de renouveler ou de prendre une licence au MMBC ou BCJ doit en prendre connaissance et la signer.

Article 1 : PRÉSENCE DU JOUEUR
Chaque équipe bénéficie au minimum d'un entraînement par semaine. **Lors d'une absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu**, sous peine de ne pas participer aux matchs. La **présence du joueur est obligatoire à tous les matchs**. Des stages et formations sont proposés durant la saison, il faut y participer.

Article 2 : PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS
Les parents doivent **s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) dans les salles de sport**. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence.

Article 3 : TENUE DE SPORT
Chaque joueur doit **être présent à l'heure du début effectif des entraînements en tenue de sport** (chaussures propres et réservées à la salle de sport)

Article 4 : ATTITUDE DES PARENTS
Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à **encourager les équipes du club dans un esprit sportif et fair-play**. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Article 5 : RESPECT DES AUTRES ET AMENDES
A l'entraînement ou lors de compétition chaque joueur(se) s'engage à **respecter ses coéquipiers(ières), son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions et les installations.** Tout manquement à ces règles sera sanctionnable. En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion du groupe, mais aussi à l'image du club, **l'entraîneur peut prononcer une suspension d'une journée après avis des membres du bureau**. En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive. Les amendes infligées à un joueur ou un entraîneur par la FFBB, la ligue de Bretagne et le Comité d'Ille et Vilaine devront **être réglées par la personne en totalité au club**. Le joueur ou l'entraîneur qui ne se sera pas acquitté de cet amendement sera **suspendu de match(s) jusqu'au paiement**.

Article 6 : ÉQUIPEMENT
Le club met à la disposition de chaque joueur au minimum un maillot et un short. **Les équipements doivent être lavés ensemble et non séparément**. Tout équipement non restitué au plus tard le 01 juin fera l'objet d'une **sanction financière de 50 €**.

Article 7 : MATCHS A L'EXTÉRIEUR
Les parents sont sollicités pour transporter les enfants lors des matchs à l'extérieur. Un planning est établi par le coach. **Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route** (ceintures de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse, etc.).

Article 8 : ARBITRAGE ET TABLE DE MARQUE PAR LES JOUEURS
La participation aux tenues de tables de marque et à l'arbitrage est obligatoire, celle-ci faisant partie de l'apprentissage des règles de jeu. Le planning d'arbitrage et de tenue de table est affiché dans la salle de sport et disponible sur le site internet du club. **En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé lui-même de se faire remplacer et de prévenir le club. Les seniors doivent assurer une permanence d'arbitrage deux samedi après-midi dans la saison sportive.** Leur chèque de caution de 30 € est détruit une fois la participation effective.

Article 9 : AMÉLIORATION DE PERFORMANCES
Le joueur(se) **s'engage à ne pas avoir recours au dopage** pour améliorer ses performances

Article 10 : RESPONSABILITÉ DU CLUB EN CAS DE VOL
Le club dégage toute responsabilité à l'intérieur des locaux et du parking en cas de vol d'effets personnels. I**l est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires mais d'apporter son sac dans le gymnase.**

Nom du joueur ..... Prénom ..... Catégorie.....

Fonction au sein du club MMBC – BCJ .....

J'ai pris connaissance de la charte du joueur, je suis attentif aux possibilités proposées et m'engage à les respecter pendant toute la durée de la saison.

Signature

CAUTION

- Vous inscrivez votre enfant, vous vous **engagez** à assurer au moins 4 déplacements dans la saison, et par enfant. Ces frais sont déductibles des impôts !!
  Une caution de **30 euros** pour un enfant et **50 euros** par famille est demandée.
  Cette somme ne sera encaissée que si vous ne « jouez pas le jeu » !

- Un planning pré-établi sera remis à votre enfant, et une convocation via notre site vous sera envoyée. En cas d'empêchement, vous pouvez tenter de vous arranger avec un autre parent ou bien prévenir le responsable de l'équipe.

Nom du joueur ..... Prénom .....

s'engage à remettre un chèque de caution d'une valeur de .....€ au MMBC ou BCJ qui vous sera rendu en fin de saison sous réserve que les conditions prévues soient réalisées.

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »

COTISATIONS

Catégorie	Prix*	Mutation	RÈGLEMENT / RÉDUCTION POSSIBLE
U7 né(e) en 2013 - 2012	**80 €**	CONTACTER LE SECRÉTARIAT	**ESPÈCES** **CHÈQUE BANCAIRE[1] – CHÈQUE ANCV (Coupon Sport)** **COUPON SPORT (Chèque ANVC)[2] ???** **CHÈQUES LOISIRS** (distribué par la CAF des côtes d'armor) --- --- --- --- --- **RÉDUCTION FAMILLE :** Si 2 enfants licenciés : **- 10 %** Si 3 enfants licenciés et plus : **- 20 %** **(non cumulable avec les coupons sport ou aide de Comité d'Entreprise)** --- --- --- --- --- **ENTRAÎNEUR, COACH, ARBITRE OFFICIEL - 50 %**
U9 né(e) en 2011 - 2010 **U11** né(e) en 2009 - 2008	**110 €**		
U13 né(e) en 2007 - 2006 **U15** né(e) en 2005 - 2004	**120 €**		
U17 M (2003- 2002) **U18 F** (2003-2002-2001) **U20 M** (2001- 2000-1999) **U20 F** (2000-1999)	**140 €**		
SENIOR né(e) en 1997 et avant	**150 €**		
SENIOR LOISIR né(é) en 1995 et avant	**80 €**		
DIRIGEANT	**Gratuit**		

[1] Il est possible de régler en plusieurs fois (2-3-5 ou plus)…préciser les dates souhaitées au dos de vos chèques
Un mode de prélèvement mensuelle sur 10 mois est à l'étude.

[2] La décision de reconduire ou pas les coupons sports, et bien sûr les modalités d'attribution (Tranche d'âge) sera prise par le Conseil Départemental courant Septembre.

Vous serez informé ensuite, il faut obligatoirement bénéficier l'allocation de rentrée scolaire 2018

Faire 2 chèques : 1 pour la cotisation + 1 pour la caution

+ CAUTION			
	1 licencié dans le club	**30 €**	Jeunes : déplacements
	Famille (plus de 1 licenciés dans le club)	**50 €**	Seniors : investissement

Toute licence impayée au 1er Janvier 2019 sera majorée de 20 %

* inclus l'assurance option A au prix de 2,98 €

CONTACTS

Présidence du MMBC
Hélène LIGNEL
Port : 06 80 65 16 40
E-mail : president@mmbcj.fr

Secrétaire du MMBC
Christian LAUNAY
164 Les hervelins - 35540 Miniac-Morvan
Tél : 02 99 58 06 14 Port : 06 07 64 49 31
E-mail : secretariat@mmbcj.fr

Président de St Jouan BC
Sylvain DESAULTY
Tél : 06 32 95 40 68
E-mail : president.bcj@gmail.com

Secrétaire de St Jouan BC
Florent DESAULTY
Les grands bois - 35540 Le Tronchet
Port : 06 85 45 28 31
E-mail : secretariat.bcj@gmail.com

Site internet du MMBCJ
www.mmbcj.fr
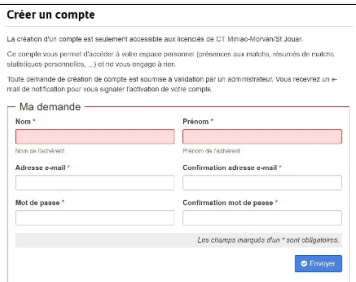
Pour une bonne communication via notre site www.mmbcj.fr
Créer un compte pour chaque licencié de la famille